

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=RFSE&ID_NUMPUBLIE=RFSE_003&ID_ARTICLE=RFSE_003_0005

Éditorial. L'enseignement des SES et l'unité des sciences sociales

par Nicolas POSTEL

| La Découverte | Revue Française de Socio-économie

2009/1 - N° 3

ISSN | ISBN 9782707156914 | pages 5 à 9

Pour citer cet article :

— Postel N., Éditorial. L'enseignement des SES et l'unité des sciences sociales, Revue Française de Socio-économie 2009/1, N° 3, p. 5-9.

Distribution électronique Cairn pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Éditorial

L'enseignement des SES et l'unité des sciences sociales

Nicolas POSTEL, *Clersé, Université Lille1*
nicolas.postel@univ-lille1.fr

Drapé dans son autosuffisance, l'universitaire fait souvent mine d'oublier une évidence qui devrait au contraire former le point de départ de sa réflexion sur l'enseignement à l'université : les étudiants ne s'éveillent pas à la connaissance en arrivant sur les bancs de l'université ! Pour ce qui concerne les sciences sociales, ils y parviennent très majoritairement via la filière dite « SES » (Sciences économiques et sociales) et arrivent donc à l'université avec une conception imbriquée des différentes sciences de la société... que l'enseignement supérieur, avec son acharnement monodisciplinaire, ne parvient pas toujours à détruire complètement ! Certains de ces étudiants résistent et s'inscrivent alors dans la grande famille des « socio-économistes », se reconnaissant dans l'existence d'une grande science sociale unifiée, telle que l'a défendue par exemple, sur le plan institutionnel, Fernand Braudel. C'est pourquoi l'enseignement des SES constitue l'acte 1 du maintien d'une tradition socio-économique en France, la base de son expansion, à la fois comme réservoir d'étudiants curieux de multidisciplinarité et comme débouché pour les meilleurs d'entre eux qui préparent l'École normale supérieure de Cachan ou d'Ulm (section BL) puis passent le Capes et l'Agrégation de sciences sociales.

1. La filière SES comme innovation pédagogique et intellectuelle

Cette jeune tradition d'un enseignement généraliste en sciences sociales était, dans les années soixante, profondément novatrice¹. Elle heurtait de front les différents prés carrés des historiens, des économistes, des gestionnaires, etc. Elle battait en brèche l'idée que l'on se devait de découvrir, par des disciplines strictement séparées, les différentes facettes de la société, et l'idée, liée, selon laquelle un long détour théorique aride et parfois abscons est toujours indispensable à l'éveil aux « vérités » sociales. Au contraire, l'enseignement des SES prétendait mener à la fois l'éveil théorique et l'expérience empirique. Il inoculait ainsi immédiatement aux élèves de lycée le virus du « socio-économiste » qui, constatant la complexité du monde social, conserve, en chercheur prudent, la tête froide face aux simplifications virtuoses des modèles économiques mais aussi face au culte de la singularité factuelle des historiens, des gestionnaires ou des sociologues. Trois

¹ Sur l'histoire de l'enseignement des SES, on peut se reporter au livre de Chatel (1990) ou à l'article plus récent de Maurice Merchier (2008). Cet article est en ligne sur le site de la revue permanente du Mauss (www.journaldumauss.net). Sur ce site, on trouvera aussi un texte d'Alain Caillé appelant au soutien de la filière ES. Il est également éclairant de visiter sur ces questions le site de l'APSES (Association des Professeurs de Sciences Economiques et Sociales) : www.apses.org. Info et liens sur le site de notre revue : <http://rfse.univ-lille1.fr>.

objectifs structuraient donc cet enseignement. Élaborer des représentations théoriques prudentes, sur la base de généralisations ou d'hypothèses simplificatrices assumées et maîtrisées. Renoncer à la grande théorie pure, générale et anhistorique du social, façon Walras (qui fascine encore aujourd'hui les économistes libéraux malgré l'effondrement de leurs chimères²). Refuser aussi le dogme de l'impossible théorisation qui habitait dans les années trente une partie des institutionnalistes (et concerne aujourd'hui nombre d'historiens, de gestionnaires ou de sociologues).

Ces principes découlent de trois postures fondamentales : une posture *ontologique* récusant le naturalisme en science sociale, une posture *épistémologique* revendiquant l'unité du social, une posture *méthodologique* refusant d'opposer le théorique abstrait et l'empirique concret. Trois postures qui paraissent aujourd'hui très solides, et, pour ce qui est des deux dernières, parfaitement en phase avec les principes du LMD³. Ce dispositif prône en effet l'interdisciplinarité et une conception de l'enseignement fondé sur l'expérimentation, y compris dans les universités. Or, c'est au moment même où ces principes triomphent que cette expérience menace de tourner court.

2. Dangers et enjeux d'une nouvelle remise en cause de la filière SES

L'année 2008 a en effet été riche de tensions autour des SES⁴. Le rapport de Roger Guesnerie⁵, paru à la fin de l'année précédente a fait polémique, en ce qu'il revendiquait une part plus grande pour les apprentissages théoriques fondamentaux (entendez en particulier : la modélisation micro et la macro chère aux économistes néoclassiques), s'appuyant sur une conception épistémologique « classique » (quoiqu'un tantinet désuète) visant à assimiler le travail du scientifique à celui de la découverte des lois censées gouverner son objet (donc, ici, les lois du social et de l'économique... ce qui, d'une certaine manière, revient à violer le premier postulat⁶). Cette polémique a cependant vite laissé place à une autre, dès lors que les SES ont été menacées de disparaître du lycée comme filière, puis comme élément du socle des enseignements fondamentaux tels qu'il est conçu dans le cadre de la désormais célèbre « réforme du lycée » (entamée par Xavier Darcos en 2008 et désormais reportée).

² Sur cette fascination, on peut consulter le livre de Bernard Guerrien (2007).

³ Par système LMD, on fait bien sûr ici référence à l'organisation des études supérieures en trois stades : Licence, Master, Doctorat, mis en place ces dernières années dans l'université française, en coordination avec les autres pays européens. Ce système qui fonctionne par modules et semestres et non par années permet, dans l'idéal, à l'étudiant de bâtir son propre parcours de formation à partir de l'offre universitaire et d'éviter ainsi les tuyaux disciplinaires. Mais ce n'est là qu'un idéal, qui s'est sur le terrain souvent mué en son contraire...

⁴ Et 2009 a commencé sous les meilleures auspices, le président de la République présentant, lors d'un discours tenu le 27 janvier 2009 à Châteauroux, la filière SES comme « une blague » : www.lemonde.fr/politique/article/2009/01/28/la-filiere-economique-es-une-blague-pour-m-sarkozy_1147503_823448.html.

⁵ Ce rapport [Guesnerie, 2007] a donné lieu à un débat extrêmement nourri, et à des postures très différentes, depuis un refus radical [Laval, 2008], jusqu'à un soutien à peu près inconditionnel [Beitone, 2008]. L'Apes ayant finalement plutôt salué ce travail et choisi de l'utiliser pour défendre la filière. Pour une vision à peu près exhaustive du débat, on peut se reporter à la revue du Mauss permanente, au site de l'APSES, ou bien encore à l'excellent site IEDES (2008). Tous ses liens sont actifs sur le site de notre revue : <http://rfse.univ-lille1.fr>.

⁶ Sur la question de l'existence ou non de lois en économie, on peut consulter l'ouvrage collectif : Berthoud, Delmas, Demals (dir.), (2007). L'avis général qui en émane étant, ce qui ne surprendra personne, qu'il n'existe pas en économie de lois immuables, comparables aux lois de la physique, mais des régularités observables durant un certain temps à l'intérieur de certaines institutions contingentes. En économie, ce ne sont pas des lois que l'on découvre, mais des règles contingentes [Postel, 2003].

L'année s'est finalement terminée sur une note plus positive, un enseignement modulaire d'économie, de gestion et de sociologie ayant été replacé dans ce socle. Peut-être est-ce à la faveur de la dévastatrice tempête financière rendant visible le poids de l'économique dans nos vies quotidiennes ? Sans doute aussi grâce à l'existence du rapport Guesnerie défendant la nécessité d'un enseignement d'économie et de sociologie au lycée ? Rien toutefois n'est vraiment clarifié quant au contenu de cet enseignement, son unité, et l'existence d'une filière dont il formerait l'architecture.

C'est donc maintenant qu'il faut, d'une manière ou d'une autre, prendre position, si on partage l'évidence rappelée en début d'article. Ce qui se passe au lycée, la manière d'appréhender la place et la forme d'un enseignement, dès le secondaire, spécifiquement dédié aux questions économiques et sociales, concerne directement nos pratiques et les contours de notre future place dans le schéma universitaire (et donc dans la construction du savoir, dont il a *grosso modo* le bénéfice). L'existence même de la RFSE, son projet éditorial, ce qui lui donne sa légitimité et son élan, ne laisse aucune place au doute : l'esprit de la filière SES et celui de la RFSE font un, et ils s'appuient sur les trois mêmes principes ontologique, épistémologique et méthodologique. Il s'agit de conserver un espace de dialogue et de co-construction d'objets et de théories entre les différents chercheurs de sciences sociales, qu'ils se soient spécialisés dans l'étude des rapports de production et d'échange collectifs (économie) ou privés (gestion), dans celle des rapports sociaux non dominés par la monnaie (sociologie), dans celle de la construction de long terme des ces rapports sociaux (histoire) ou encore de leur construction légale (droit), mentale (psychologie) ou politique (science politique). Ce combat pour le maintien d'un enseignement de SES a, pour être plus précis, deux enjeux majeurs :

1. Maintenir une relative unité des sciences sociales menacées par deux périls. Le premier péril est celui de l'ésotérisme qui touche les sciences économiques, empêtrées dans une dérive modélisatrice qui limite singulièrement leur capacité à bâtir un discours clair sur la réalité. La crise en témoigne pleinement : où sont les analyses néoclassiques de ce phénomène majeur ?... On a pour l'occasion ressorti les réflexions keynésiennes des années 1930, ce qui, paradoxalement peut encore être vu comme un progrès ! Le second péril est celui de la dérive empiriste des autres sciences sociales qui, pour des pans entiers d'entre elles, fuit la conceptualisation théorique, refusant de travailler sur « les grands auteurs »⁷, de produire des théories générales ou de modélisations minimales et compréhensives, tout en tenant compte, bien sûr, de la singularité des expériences vécues (dans le temps, la société, les entreprises, les parcours de vie, etc.). Le risque est très palpable de voir ainsi s'opérer un dramatique partage du travail entre ceux qui théorisent en dehors du réel et ceux qui contemplent le réel sans en tirer de théorie permettant de le comprendre. Un partage du travail qui aurait comme effet de réduire à presque rien la capacité des sciences sociales à produire des connaissances utiles pour l'action politique...

2. Le second enjeu est lié à ce que l'on peut appeler le potentiel critique des sciences sociales. Ces sciences forment en effet un outil réflexif permettant à l'homme d'interroger, questionner, modifier ses propres institutions. Le travail des chercheurs en

⁷ Voir l'introduction au dossier de ce numéro par Richard Sobel et Bruno Tinel.

sciences sociales est donc un travail critique qui nourrit plus ou moins directement le discours critique sur la société elle-même, ses normes juridiques, ses institutions politiques, ses règles en matière de production ou de répartition des richesses. Plus de sciences sociales... plus vraiment de pensée critique donc. C'est au fond là le véritable risque que porte l'éclatement des sciences sociales. Un risque, qui peut aussi être vu par certains comme l'opportunité d'en finir enfin avec la vigueur du discours critique en France contre les institutions du capitalisme libéral...

3. Pour une science sociale généraliste : rester vigilant sur la réforme en cours

L'ambition de la RFSE est d'incarner, avec d'autres, la résistance des sciences sociales à leur dissection en sous-disciplines, dont l'économie, sans autonomie ni cohérence. Cette ambition est sans nul doute en phase avec le combat pour l'enseignement des SES au lycée. Or il faut bien souligner que la mise en place d'un enseignement modulaire et séparé d'économie, de gestion, de sociologie, qui se profile clairement dans la seconde mouture de la réforme Darcos, ne constituerait nullement une solution satisfaisante pour le point de vue que défend cet éditorial. C'est précisément la réunion de ces différents regards dans un même enseignement cohérent respectant le positionnement épistémologique et méthodologique ici rappelé qui est essentiel. Une partition des enseignements, un morcellement des savoirs dès le lycée, qui donnerait la part belle aux différentes modes disciplinaires, de l'optimisation sous contraintes, de la monographie d'entreprise ou du récit de la construction sociale de tout et rien, ne remplacerait pas, même mal, les SES. Cela constituerait une suppression claire et nette de l'enseignement des sciences sociales au lycée, et affaiblirait considérablement le mouvement vers la réunification des différentes sciences sociales que la socio-économie cherche à fortifier. Cela serait un coup de plus, durement porté à l'existence des savoirs critiques dans nos sociétés sur nos sociétés. Un coup porté sans aucune logique pédagogique (puisqu'on vante l'interdisciplinarité et l'applicabilité des savoirs).

Un coup que le rapport Guesnerie, s'il a permis pour l'instant de sauvegarder le principe d'un enseignement de l'économie au lycée, ne pourra contrer seul. Ce rapport prend en effet les SES pour ce qu'elles ne sont pas, une première approche disciplinaire avant les approfondissements universitaires. En argumentant depuis la solidité théorique des corpus établis, en particulier en économie, et plus précisément encore dans le seul giron de l'économie néoclassique, il manque, à notre avis, l'essentiel : le creuset de l'interdisciplinarité et de la défense d'une science sociale généraliste qui est au cœur du projet d'avenir que représentaient et que représente toujours l'enseignement des SES au lycée. En ce sens, on peut souhaiter que 2009 soit au moins aussi animé que 2008 et que l'agitation politique autour des SES ne cesse pas sur la base d'une victoire incertaine et partielle qui a tout du mauvais compromis.

Bibliographie, articles, prises de position et ressources en ligne

- BERTHOUD A., DELMAS B., DEMALS T. (dir.), (2007), *Y a-t-il des lois en économie ?*, Presses universitaires du Septentrion, Lille.
- BEITONE A., (2008), *Le Rapport Guesnerie et l'avenir des SES*, septembre, en ligne sur : www.eloge-des-ses.fr/pages/26alhome.html.
- CHATEL É. et al. (1990), *Enseigner les sciences économiques et sociales : le projet et son histoire*, 2^e éd. 1993, INRP, en ligne sur : <http://ses.ens-lsh.fr/pdf/ses/chatel.pdf>.
- IEDES, 2008, *Fin de partie pour les Sciences économiques et sociales ?*, en ligne sur : www.idies.org.
- GUESNERIE R. (2007), *Rapport au Ministre de l'Éducation nationale de la mission d'audit des manuels et programmes de sciences économiques et sociales du lycée*, juin. www.ac-creteil.fr/ses/Rapport_Guesnerie.pdf.
- GUERRIEN B. (2007), *L'illusion économique*, Omniscience, Sophia-Antipolis, coll. « Les essais ».
- LAVAL C. (2008), « Le rapport Guesnerie et la liquidation des SES », *Revue du MAUSS permanente*, septembre.
- MERCHIER M. (2008), « La mise en cause des SES : démontage d'une mystification », *Revue du MAUSS permanente*, octobre.
- POSTEL N. (2003), *Les règles dans la pensée économique contemporaine*, Paris, CNRS Éditions.